



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Demande de dérogation mineure

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que le conseil, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 15 juin 2026 à 19 h 00 dans la salle du conseil, située au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Numéros de cadastre	Lots n° 4 281 774 et 4 285 028
Adresse civique	143 et 145 route 137 Sud
Zone	CO-3
Nature de la demande	Pour un lot non desservi et situé en dehors du corridor riverain : - Réduire sa superficie à 1 781 m ² au lieu de 3 000 m ² , comme prescrit à l'article 29 du règlement de lotissement n° 559-2017. - Réduire sa largeur à 22,79 m au lieu de 50 m, comme prescrit à l'article 29 du règlement de lotissement n° 559-2017.
Effet de la demande	- Autoriser la création d'un lot non desservi et situé en dehors du corridor riverain ayant une superficie de 1 781 m ² et une largeur maximale de 22,79 m.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance publique du 15 juin 2026 à 19 h 00, relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 26^e jour du mois de mai 2026.

Michel Larouche

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 26 mai 2026, entre 8h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour du mois de mai 2026.

Michel Larouche

Directeur général et greffier-trésorier